

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE MARDI LE 28 MARS 2017 À COMPTER DE 10h00 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents, monsieur le Maire, Yvon Laramée ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Est également présente, Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 10h00.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-03-108

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour suivant:

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l’ordre du jour;**
- 3. Ratification de l’ouverture des soumissions pour la fourniture d’un camion pour le Service incendie et Premiers répondants;**
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 3. Ratification de l’ouverture des soumissions pour la fourniture d’un camion pour le Service incendie et Premiers répondants;**

RÉSOLUTION 2017-03-109

ATTENDU l’appel d’offres sur invitation auprès de cinq (5) concessionnaires pour la fourniture d’un camion pour le Service incendie et Premiers répondants;

ATTENDU l’ouverture des soumissions le 20 mars 2017 et la réception de deux soumissions conformes :

Soumissionnaires	Option A – Camion neuf	Option B – Camion usagé
Magog Ford (2002) Inc.	36 013,00 \$ + taxes	-
Dion Chevrolet Buick GMC Inc.	36 635,00 \$ + taxes	-

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité acquière un camion neuf pour le Service incendie et Premiers répondants au coût de 36 013,00 \$ plus les taxes applicables, auprès de *Magog Ford (2002) Inc.*

ET QUE le montant du paiement soit pris dans l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions;
aucune

5. Levée de la séance;

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2017-03-110

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 10h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière